



**Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget**

***COVID 19 : IMPLICATION ET ENJEUX BUDGETAIRES POUR LE  
BURKINA FASO***

***Une réflexion du Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget  
(CIFOEB)***

---

**01 BP 4112 Ouagadougou 01**

**Tel: (226) 25 36 79 44 72 80 92 33/ 78 72 77 61**

**Site web : [www.cifoeb.org](http://www.cifoeb.org)**

**Email : [cifoeb@gmail.com](mailto:cifoeb@gmail.com)**

Depuis janvier 2020 le monde traverse une crise sanitaire sans précédent due au coronavirus apparue en fin d'année 2019 en Chine et aussi appelé COVID 19. Au-delà de l'impact direct sur la santé des personnes, cette pandémie porte des implications économiques et sociales liées à la fois par sa fulgurance létale et par la peur et la panique générale qu'elle suscite. Ce qui fait dire à **Philippe Le Houérou**, DG de la société Financière Internationale que non seulement cette pandémie coûte des vies mais son impact sur les économies et les niveaux de vies survivra probablement à la phase d'urgence sanitaire.

La situation prend des proportions de plus en plus inquiétantes depuis l'apparition des premiers cas observés le 09 mars 2020 au Burkina Faso. Depuis lors, des mesures ont été prises par les pouvoirs publics afin de limiter la propagation du virus. Au nombre de ces mesures, on peut citer :

- la fermeture des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, aux vols commerciaux, pour une durée de deux semaines, renouvelable, depuis le le 21 mars 2020 à minuit, excepté pour les vols intérieurs et militaires et le fret;
- la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires, pour une durée de deux (02) semaines, renouvelable, depuis le 21 mars 2020 à minuit, à l'exception du fret ;
- la suspension des transports en commun;
- la fermetures des marchés et yaars ;
- la mise en quarantaine de toute villes ayant enregistré un cas de COVID 19 ;
- l'instauration d'un couvre-feu de 19h00 à 5h00 du matin, sur toute l'étendue du territoire, depuis le 21 mars 2020 à minuit ;
- l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes ;
- les mesures de restrictions concernant les débits de boissons, les salles de cinéma.

Cependant, ces mesures ne sont pas sans conséquence sur l'économie et les finances publiques. Les effets sur l'économie pourraient être plus profonds que l'urgence sanitaire imposée par le COVID 19.

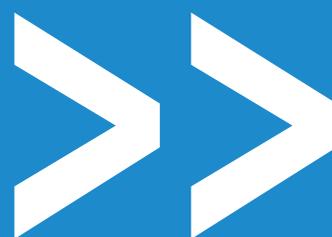
Le Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget (CIFOEB), structure de promotion de la bonne gouvernance économique et financière, analyse à travers cet article les implications du COVID 19 sur les finances publiques notamment le budget.

Cette analyse vise à appréhender les effets du COVID 19 sur les ressources de l'État et les dépenses publiques afin de contribuer à la recherche de mesures de mitigation desdits effets sur l'économie du pays.

En rappel, cette réflexion, n'a pas pour vocation de présenter les effets chiffrés du COVID 19 sur le budget car il serait prématuré de quantifier au stade actuel l'impact sur le budget ou sur l'économie. L'analyse se focalise donc sur les lignes budgétaires ou les agregats budgétaires sensibles à la pandémie et qui doivent faire l'objet de suivi. Elle présente plus globalement certains éléments de lala structure actuelle du budget 2020.

Le CIFOEB observera l'évolution de la situation et produira en temps opportun une note sur le manque à gagner chiffré de la pandémie sur le budget et sur l'économie.

# DES EFFETS POSSIBLES SUR LES RECETTES BUDGETAIRES



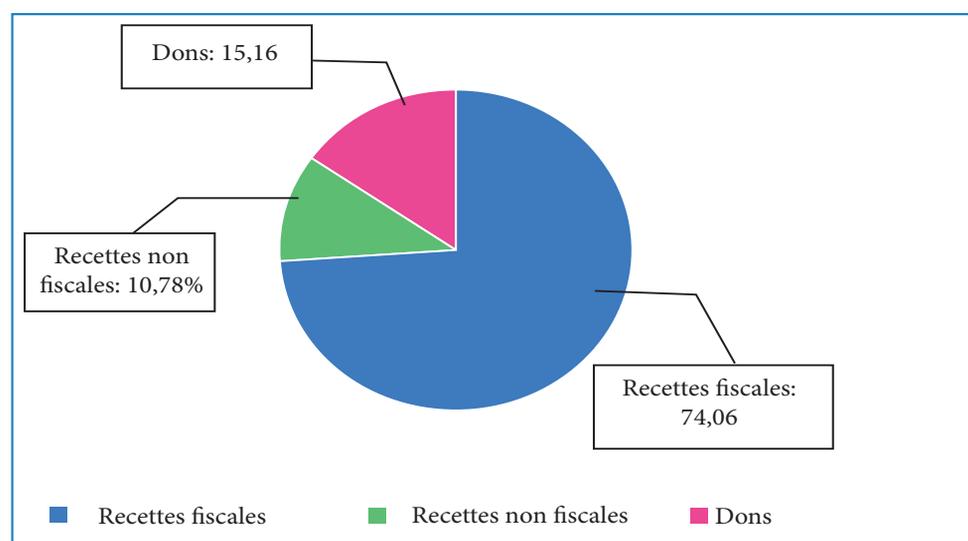
Il faut observer la structure de l'économie nationale et du budget pour mieux appréhender les branches d'activités pourvoyeuses de recettes et qui sont susceptibles d'être touchées par le fléau. En effet, les prévisions de ressources du budget de l'Etat s'élèvent à 2 233,32 milliards de FCFA en 2020 dont 1 894,780 milliards de FCFA de recettes propres. Ces recettes propres sont essentiellement portées par les recettes fiscales de l'ordre de 1 654, 080 milliards de FCFA et de recettes non fiscales estimées à 240,700 milliards de FCFA. Ces deux (02) catégories de recettes seront les plus sensibles à une éventuelle aggravation de la maladie COVID 19 dans notre pays. Bien avant de connaître ses premiers cas de COVID 19, certaines entreprises burkinabés dont le fonctionnement dépend fortement de la Chine, premier foyer de la maladie, ont été fortement paralysées faute de disposer de matière pour la fourniture de biens et services. Les statistiques des échanges commerciaux fournies par les services de douane du Burkina Faso au titre de janvier et février 2020, montrent une baisse du volume des importations de 29% en 2020 par rapport à la même période de 2019.

En effet, la crise ayant paralysé les entreprises chinoises qui sont désormais à l'arrêt, certaines entreprises burkinabés se retrouvent en danger de survie. Sachant que les contributions fiscales de ces entreprises sont assises sur le volume de ventes ou de bénéfices effectués, il va de soi que si elles ne produisent pas ou ne vendent pas, toute chose qui va engendrer un manque à gagner pour les recettes de l'État. Suivant la même logique, l'arrêt des échanges avec les pays européens comme la France, l'Espagne et l'Italie va aussi impacter certaines entreprises et réduire leur potentiel de contribution fiscale.

La perte de recettes fiscales est également une réalité liée au rythme de propagation de la maladie au Burkina Faso et dans les pays limitrophes avec lesquels le Burkina Faso échange beaucoup notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana.

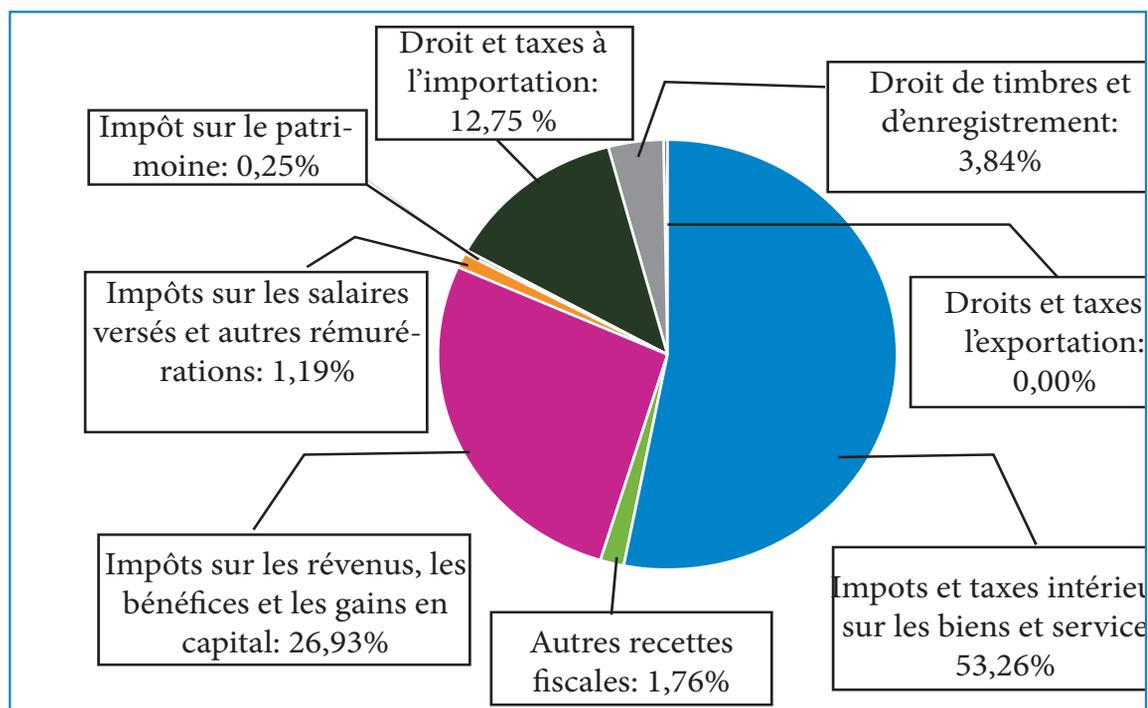
Dans l'hypothèse que la maladie prenne les allures telles que celles observées en Chine, en Italie, en Espagne, en France ou ailleurs, beaucoup de secteurs et d'entreprises procurant des recettes fiscales vont être fortement perturbés et cela va résulter en un tarissement des ressources. Prenons des exemples très simples pour l'illustrer. Les mesures de riposte édictées, notamment la fermeture de certains marchés, l'arrêt des transports inter urbain, la fermeture des frontières, la mise en quarantaine des villes touchées, si elles peuvent contribuer à ralentir la propagation du virus portent aussi des coûts budgétaires énormes du fait du ralentissement de l'activité des entreprises principales contributeurs aux recettes de l'Etat. Le graphique ci-dessous présente le poids des recettes fiscales dans les recettes totales du budget 2020.

Graphique 1: Part des sous rubriques dans la constitution des recettes



L'analyse du graphique traduit l'idée que les recettes fiscales constituent la composante principale des recettes budgétaires (74,06%). De cette faite, c'est cette tranche des recettes budgétaires qui sera fortement touchée par les effets de la pandémie du fait du ralentissement de l'activité économique.

Graphique 2 : décomposition des recettes fiscales et poids par type

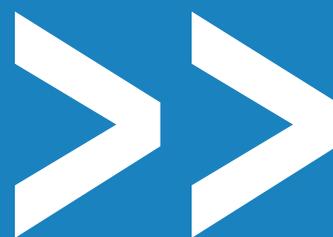


Outre, les recettes fiscales, l'aide publique au développement peut être touchée si la pandémie affecte lourdement les pays donateurs ainsi que les recettes non fiscales du fait de la perturbation des services publics.

En résumé, les recettes fiscales principalement composées des recettes de porte, des recettes fiscales non forfaitaires et basées sur le volume de production, seront les plus touchés par la crise du COVID 19.

En effet, la fermeture des frontières avec pour conséquences entre autres l'arrêt des vols commerciaux induit des manques à gagner en terme de recettes budgétaires aéroportuaires. Quant à la mesure de restriction des déplacements intra et inter urbain ; elle a pour effets la baisse de la consommation d'hydrocarbures et par ricochet la perte de recettes tirées de carburants.

# DES EFFETS POSSIBLES SUR LES DEPENSES BUDGETAIRES



Le budget de l'État 2020 indique une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de **9,47%** par rapport à son niveau de 2019. Immanquablement un éventuel effritement de cette catégorie de recette va induire une réduction des dépenses de façon globale. Le manque à gagner implique le renoncement ou le report de certaines catégories de dépenses, toute chose qui impose un savant réaménagement budgétaire pour gérer la crise tout en assurant les dépenses permettant de garantir un fonctionnement normal de l'État.

Dans ce contexte nouveau, un réaménagement budgétaire s'impose pour adapter les prévisions budgétaires à la réalité et doter suffisamment le ministère de la santé en ressources pour faire face à l'urgence sanitaire imposée par le COVID 19.

La réponse à l'urgence sanitaire se traduira par la mobilisation de plus de personnel, la mise en place d'équipements et d'infrastructures adéquats d'urgence et surtout des actions d'information, de communication et de sensibilisation des populations avec la contribution de tous les fils de la nation.

Les ajustements budgétaires devront non seulement s'opérer au niveau du ministère de la santé mais à travers tous les départements ministériels. C'est pourquoi, la mobilisation sociale et l'adhésion populaire sont plus que nécessaires face à cette pandémie pour que les mesures budgétaires à prendre soient efficaces.

Selon les autorités du ministère de la santé à la date du 02 mars 2020, le budget nécessaire pour faire face à l'épidémie est estimé à **10,43 milliards de FCFA** dont le financement n'est pas encore bouclé. L'annonce de **104, 074 millions** comme apport de l'État au financement de ce plan, soumet sa mise en œuvre à la dépendance extérieure. Seulement **1%** du budget du plan d'actions de riposte est financé sur ressources propres.

Or la lutte contre l'épidémie de coronavirus est une question de souveraineté et de survie, il est donc important de compter prioritairement sur ses propres forces. Dans la situation actuelle, les dépenses de santé sont faibles et en deçà des engagements de l'État en la matière. Les budgets 2018, 2019 et 2020 le montrent à souhait. En effet, la part du budget de l'État alloué au ministère de la santé en 2020 représente seulement **12,71%** en deçà de la norme communautaire qui est d'allouer au moins **15%** du budget au secteur de la santé. En 2018 et 2019 elle était respectivement **10,74%** et **13,65%** en deçà des 15% comme norme communautaire évoquée plus haut. D'où l'intérêt des contributions citoyennes à travers l'engagement de certains acteurs nationaux et d'autres donateurs privés qui se sont mobilisés pour apporter des soutiens multiples et multiformes comme soutien à la lutte contre la propagation du COVID 19 au Burkina en attendant les ajustements budgétaires nécessaires à la prise en charge adéquate de l'urgence sanitaire. À ce niveau, le gouvernement doit faire preuve de transparence et de rigueur dans la gestion de ces ressources pour renforcer la confiance de potentiels donateurs.

A la faveur d'une loi de **finances rectificative**, des efforts doivent être faits pour améliorer les ressources publiques au profit de la santé.

Dans la veine de directive donnée par le gouvernement visant à réduire les rassemblements, la mise en quarantaine des principales villes du pays et la fermeture des frontières induisent forcément une inopérabilité des lignes budgétaires y relatif. Il faudrait de ce fait remobiliser les ressources liées aux activités impliquant des déplacements à l'extérieur et à l'intérieur tels que les frais de transport, d'hébergement et de restauration au profit de la lutte contre le COVID 19.

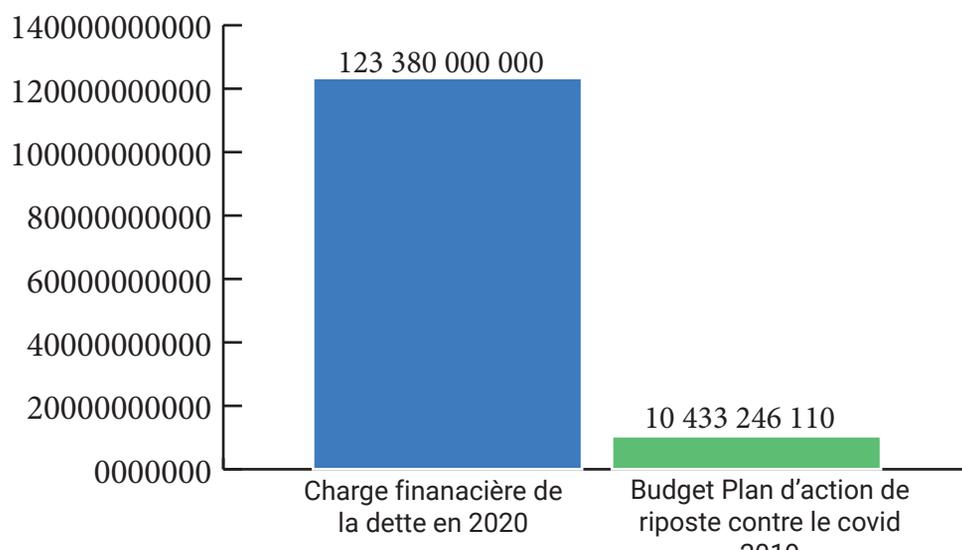
Également, un grand nombre de projets d'investissement risquent de ne pas pouvoir être bien exécutés. Alors autant ne pas garder inutilement des crédits qui seront mal ou aucunement exécutés. Si comme en Chine, pays où les citoyens sont très disciplinés, cela a pris trois (03) mois pour briser la chaîne de transmission, il est probable qu'on ait besoin de plus de temps ici au Burkina Faso pour parvenir à ce résultat. D'où la nécessité d'affecter certains crédits au titre des investissements dans à la lutte contre le COVID 19.

L'endettement du Burkina avant cette crise était jugé soutenable au regard des critères de convergence

de l'UEMOA. En effet, en 2018, le ratio de l'encours de la dette était de **42,9%**, en 2019, il était estimé à **43,7%** et en 2020, il est projeté à **42,1%**. Ces taux en deçà de la norme communautaire de **70%** au plus indique que le Burkina Faso dispose de marge en matière d'endettement dans le respect de la norme UE-MOA. Toutefois, la question de l'endettement du Burkina évoque la rentabilité de certains investissements financés par emprunt. Si l'investissement est opportun, pertinent et rentable, l'État pourrait actionner le levier de la dette pour faire face à son besoin de financement de l'économie.

Ainsi, dans le contexte actuel du COVID 19, le gouvernement pourrait demander un rééchelonnement de la dette pour dégager des ressources afin de faire face à la situation et rembourser ultérieurement sans pénalité de retard. Cette option va permettre à l'État de dégager suffisamment de ressources pour lutter contre la propagation du COVID 19 et faire face aux dépenses en atténuation à ses effets sur le bien-être de la population. En partant du budget de l'État exercice 2020, la charge financière annuelle de la dette est estimée à **123,38 milliards de FCFA** soit environ **10,28 milliards par mois**. Dans l'hypothèse d'une suspension de seulement trois (03) mois de remboursement de la dette, l'État dégagera **30,84 milliards** de FCFA comme ressources soit environ le triple du budget du plan d'actions de riposte du COVID 19. En plus donc du financement du plan d'actions de riposte, ce montant pourra servir à prendre des mesures économiques pour atténuer la souffrance des populations.

*Graphique 3 : Comparaison charge financière de la dette et budget du plan d'actions de riposte contre le COVID 19*



En considérant une suspension du service de la dette au titre de l'année 2020, l'État pourrait dégager un montant de **1 190,965 milliards de FCFA**. Ce montant cumulé correspond à la somme de la charge financière de la dette estimée à **123,38 milliards de FCFA** et l'amortissement de la dette évalué à **1 067,585 milliards de FCFA** au titre de l'exercice budgétaire de 2020. Ce montant pourrait être mobilisé pour le financement du plan de riposte et mettre en œuvre un programme de relèvement socioéconomique à condition de négocier un rééchelonnement du remboursement de la dette.

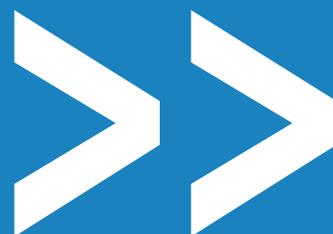
La crise sanitaire nous rappelle aussi la nécessité de construire une infrastructure et une culture de télé-travail pour réduire les charges de fonctionnement des services et mieux aider à juguler des crises comme celle de Coronavirus et réduire les charges de fonctionnement de l'administration.

Le déficit budgétaire du Burkina Faso a connu une amélioration sur la période 2018 -2020. En effet, avant le début de cette crise sanitaire, le déficit projeté pour l'année 2020 était estimé à **3% du PIB nominal**. En 2019, il était estimé à **3%** contre **4,9%** en 2018. Le déficit budgétaire étant principalement financé par l'instrument de la dette, il s'en dire que le niveau de déficit (285, 14 milliards de FCFA) affiché dans les prévisions budgétaires de 2020 sera affectée dans la mesure où les donateurs sont aussi éprouvés par la crise du corona virus.

Par ailleurs, cette crise n'est pas le problème du gouvernement seul ni du Burkina Faso seul. Il faut un élan de solidarité nationale et internationale pour alléger la pression sur le budget de l'État. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre les mesures déjà prises ou préconisées par certaines institutions régionales et internationales telles que :

- la BCEAO qui annonce une augmentation de 340 milliards de FCFA du volume de liquidité injecté sur le marché monétaire chaque semaine en faveur des banques et abondement du fonds de bonification de la BOAD de 25 milliards de FCFA ;
- la BOAD qui annonce aussi l'octroi d'un prêt concessionnel de 15 milliards de FCFA à chaque État membre et moratoire sur le remboursement des dettes ;
- le FMI et Banque mondiale qui a fait une déclaration en annonçant le gel du remboursement des dettes des pays IDA auprès des bailleurs multilatéraux et bilatéraux notamment les pays du G20;
- l'ONU qui fait un appel à réunir en urgence 2 milliards de dollars pour financer une aide humanitaire pour les neuf prochains mois dans les 54 pays les plus à risques, qu'ils soient en proie aux conflits ou à une crise humanitaire.

# DES RECOMMANDATIONS DU CIFOEB



Au-delà de l'urgence sanitaire, il est nécessaire pour l'État de prendre des mesures socio-économiques notamment budgétaires pour atténuer les effets négatifs du COVID sur la population.

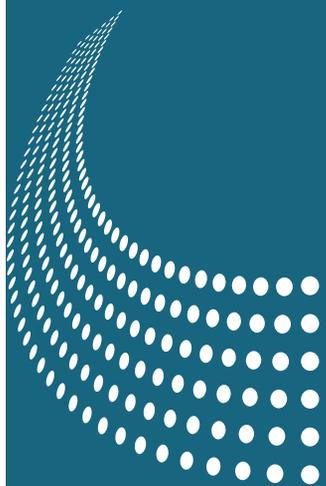
Le CIFOEB, à travers cette note et attaché aux principes de bonne gouvernance économique et financière formule ces recommandations à l'endroit de l'État comme contribution citoyenne à la lutte contre le COVID 19 et au relèvement socio-économique du pays en compensation des effets négatifs de la pandémie du Coronavirus sur l'économie et les conditions de vie de la population. Ainsi :

### **Au plan économique et social :**

- 1- Élaborer un plan de relance ou de relèvement socioéconomique ;
- 2- Voir avec le système bancaire la possibilité d'envisager le rééchelonnement des charges des entreprises et des ménages pour une période raisonnable ;
- 3- Mettre en place un programme de filet social pour rendre disponibles les produits alimentaires de première nécessité aux populations vulnérables ;
- 4- Mettre en place un programme de financement des fonds de roulements des entreprises à jour de leur fiscalité et de leur cotisation sociale de concert avec les structures d'encadrement des entreprises notamment la chambre de commerce, la maison de l'entreprise etc ...

### **Au plan budgétaire :**

- 5- Revoir et réviser le budget pour redéfinir les priorités de dépenses à atténuer les effets négatifs attendus du COVID-19 sur l'économie (loi de finances rectificative) ;
- 6- Quantifier le manque à gagner au niveau des recettes propres ;
- 7- Alléger les procédures des dépenses publiques en prévisions d'une relance de l'activité ;
- 8- Retarder les paiements voire annuler certaines catégories d'impôts notamment pour les entreprises de petites tailles formalisées et l'étendre au secteur informel ;
- 9- Mettre en place des mesures d'accompagnement pour maintenir/ préserver la réalisation des investissements critiques et essentiels et retarder celles pouvant faire l'objet d'une reprogrammation afin de renforcer la résilience de l'économie ;
- 10- Assurer une gestion transparente des ressources mobilisées pour la lutte contre le COVID 19 en mettant en place un mécanisme de gestion impliquant par exemple des acteurs non Étatiques tels que les OSC afin d'avoir une adhésion populaire condition nécessaire pour briser la chaîne de transmission du virus ;
- 11- Assurer une redevabilité sur l'utilisation des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'actions de riposte en faisant régulièrement le point sur les ressources mobilisées au titre de la mise en œuvre de ce plan et les besoins non satisfaits et nécessaires pour la riposte afin de canaliser les dons des personnes de bonne volonté ;
- 12- Continuer le paiement de la dette intérieure des entreprises des secteurs les plus touchés notamment les PME/PMI pour soutenir leurs trésoreries et préserver les emplois. En effet, l'accumulation d'arriérés de paiement de la dette intérieure plombe certaines entreprises du secteur privé surtout les PME.



📍 01 BP 4112 Ouagadougou 01  
☎ (226)25367944 / 72809233 / 78727761  
✉ cifoeb@gmail.com  
🌐 [www.cifoeb.org](http://www.cifoeb.org)